

**DELIBERATION (2024-18)  
DU CONSEIL MUNICIPAL****OBJET : Création d'un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet 33/35<sup>ème</sup>**

L'an deux mille vingt-quatre le trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : 30 juin 2024

**Présents** : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD.

**Représentés** : M.MME Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Marie-Aimée GUILMAN (pouvoir à Pascal BRUHAT).

**Absent excusé** : M. Jean-Marie BILLY.

**Absents** : MM. Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

**Secrétaire de séance** : M. Patrick BOUDINHON.

- Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

- Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'ATSEM, Directrice de l'ALSH correspondant au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, Echelle C2 , à temps non complet à raison de 33/35<sup>ème</sup> ;

- L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fonctionnement de l'article L.332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique (emploi des communes de moins de 1 000 habitants) :

- Nature des fonctions : ATSEM, Directrice de l'ALSH ;
- Motif de recrutement : assurer l'encadrement des enfants pendant le temps scolaire et périscolaire dans un contexte d'effectif croissant ;
- Niveau de recrutement : CAP AEPE, BAFA ou BAFD (ou équivalent) ;
- Niveau de rémunération : en référence à l'échelle C2 de rémunération correspondant au grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des 10 votants, décident : :

- La création d'un emploi permanent d'ATSEM correspondant au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, Echelle C2 à temps non complet à raison de 33/35<sup>ème</sup>. L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique territoriale, 3° aliéna « Pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants » :

- Nature des fonctions : ATSEM ? Directrice de l'ALSH ;
- Motif de recrutement : assurer l'encadrement des enfants pendant le temps scolaire et périscolaire ;
- Niveau de recrutement : CAP AEPE, BAFA ou BAFD (ou équivalent) ;
- Niveau de rémunération : en référence à l'échelle C2 de rémunération correspondant au grade de recrutement ;

- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 4 juin 2024.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 4 juin 2024.

Le Maire, Pascal BRUHAT.